

### Colloque " Société inclusive : jusqu'ou peut-on aller trop loin ? "



Animation : **Mme Aude BRARD**, Directrice Adjointe et **M. Johan PRIOU**, Directeur de l'URIOPSS Centre



**M. Markus SCHEFER**  
Membre du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU depuis janvier 2019  
Professeur de droit constitutionnel et administratif à l'Université de Bâle, en Suisse

Des établissements de protection de l'enfance aux EHPAD, de l'hébergement des personnes à la rue aux établissements de personnes handicapées, l'ambition d'une société inclusive réinterroge les fondements et les missions de l'action sociale, médico-sociale et de la santé. Elle remet en cause les institutions d'hébergement en exigeant que les enfants grandissent dans leur ou un milieu familial et que toutes personnes accèdent, quelles que soient leurs vulnérabilités, au droit commun (en matière de logement, de formation, d'emploi, de loisirs, de participation à la vie sociale, culturelle, sportive...), fussent-ils accompagnés par des services adaptés. La personne concernée, sujet de droit et actrice de sa vie est au cœur de cette politique audacieuse. Or, « Le tact de l'audace, écrivait Jean Cocteau, c'est de savoir jusqu'ou on peut aller trop loin. » Tout en allant assez loin pour dépasser nos freins actuels au plein exercice de la citoyenneté de tous, ces politiques sauront-elles rester en deçà de la mise en danger des personnes concernées ?



**Mme Julie CHAPEAU**  
Doctorante en sciences de l'éducation protection de l'enfant à domicile



**M. Manuel HENNIN**  
Directeur de la mission accompagnement, parcours, accès au logement à la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL).



**Discutants associatifs**



Clôture des travaux par la Présidence de l'URIOPSS Centre

**Les partenaires de l'URIOPSS Centre :**



**Colloque gratuit mais inscription obligatoire avant le 31/03/2023 (bulletin joint)**

Organisme : .....  
Etablissement : .....  
Mail : ..... n°adhérent : CC .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

### Inscription

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... Participe au déjeuner   
Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... Participe au déjeuner   
Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... Participe au déjeuner   
Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... Participe au déjeuner

### Participation

Participation à l'Assemblée générale  
 Inscription au **déjeuner** ..... 28 € X ..... (le nombre de personnes)  
 Inscription au **Colloque** (*entrée libre*) ..... (le nombre de personnes)  
Joint un règlement à l'ordre de l'URIOPSS Centre de : **TOTAL = ..... €**

**Merci d'adresser ce bulletin accompagné, le cas échéant, du règlement avant le 31/03/2023 à :**  
**URIOPSS Centre - 29 bd Rocheplatte - BP 35 - 45016 ORLEANS CEDEX 1 - tel : 02.38.62.34.39 – mail : uriopss@uriopss-centre.fr**

Copie de ce bulletin d'inscription vaut facture

Organisme : .....  
Etablissement : .....  
Mail : ..... n°adhérent : CC .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

### Inscription

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... Participe au déjeuner   
Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... Participe au déjeuner   
Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... Participe au déjeuner   
Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : ..... Participe au déjeuner

### Participation

Participation à l'Assemblée générale  
 Inscription au **déjeuner** ..... 28 € X ..... (le nombre de personnes)  
 Inscription au **Colloque** (*entrée libre*) ..... (le nombre de personnes)  
Joint un règlement à l'ordre de l'URIOPSS Centre de : **TOTAL = ..... €**

**Merci d'adresser ce bulletin accompagné, le cas échéant, du règlement avant le 31/03/2023 à :**  
**URIOPSS Centre - 29 bd Rocheplatte - BP 35 - 45016 ORLEANS CEDEX 1 - tel : 02.38.62.34.39 – mail : uriopss@uriopss-centre.fr**

Copie de ce bulletin d'inscription vaut facture